

La Communauté de communes des Sablons poursuit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui a pour objectif de définir les grandes orientations de l'évolution du territoire des Sablons pour les 20 prochaines années. Ce document d'urbanisme intercommunal intègre les objectifs du Grenelle de l'environnement afin de mettre en place un développement durable du territoire.

Les principaux objectifs du SCoT

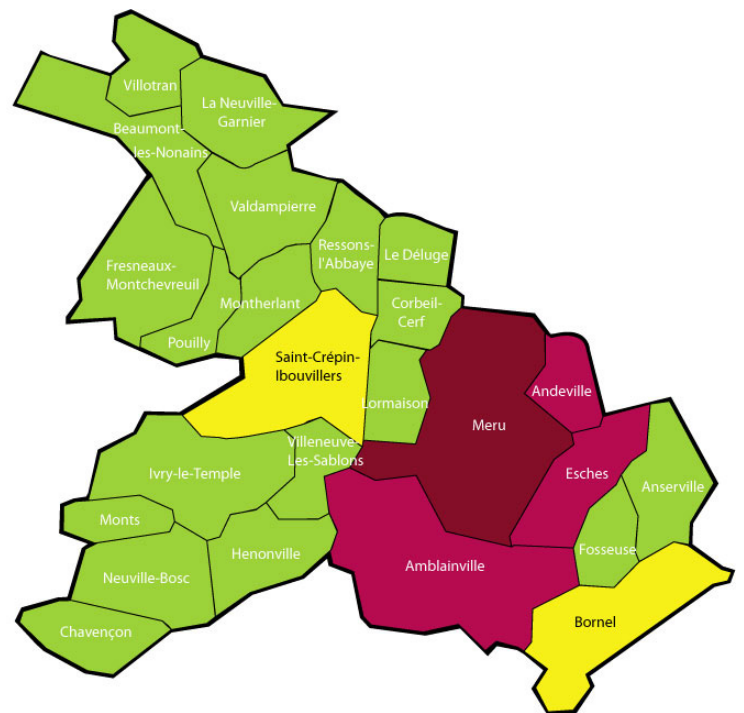
■ Assurer un développement cohérent du territoire

Le SCoT définit un développement adapté aux différents pôles du territoire et aux communes rurales. Il limite la consommation foncière des communes pour protéger les espaces agricoles et naturels. L'objectif est de prioriser l'aménagement sur les pôles et de préserver le caractère rural

et agricole du territoire des Sablons.

■ Localiser et encourager le Développement économique

Le SCoT s'engage en faveur d'un développement cohérent de l'activité économique du territoire. Il localise les zones d'activités qui auront vocation à accueillir l'implantation des nouvelles entreprises industrielles et artisanales.



Village de Neuville-Bosc

■ Préserver l'environnement et l'agriculture

Le SCoT recense l'ensemble des Espaces Naturels remarquables qu'il convient de protéger et conforte la volonté de poursuivre la mise en place de l'assainissement collectif sur le territoire des Sablons.

L'élaboration du Rapport de Présentation du SCoT

Elaboré en concertation avec chaque commune depuis le mois d'août 2012, le Rapport de Présentation constitue la dernière pièce du SCoT. Il contient notamment le diagnostic du territoire et analyse ses caractéristiques environnementales. Il présente les choix retenus pour accompagner le développement du territoire des Sablons et justifie les objectifs d'aménagement définis pour l'ensemble des 25 communes concernées par le SCoT.

Après avoir été discuté par l'ensemble des Maires, le projet de Rapport de

présentation a été présenté aux Personnes Publiques Associées à l'élaboration du SCoT lors d'un comité de pilotage organisé dans les locaux de la mairie de Bornel le 12 avril 2013.

Suite à ce comité, le Rapport de Présentation est en cours de modification pour intégrer les observations des différents participants (Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Direction Départementale des Territoires, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement...).

Les prochaines étapes du SCoT

Le projet de SCoT doit être discuté et voté en conseil communautaire courant juin 2013 avant d'être transmis pour avis à l'ensemble des Personnes Publiques Associées. Le SCoT fera ensuite l'objet d'une enquête publique pour recueillir les remarques de la population avant la fin de l'année 2013. Vous ne manquerez pas d'être informés des modalités d'organisation de cette enquête publique. L'objectif est d'être en mesure d'approuver le SCoT pour le début de l'année 2014.

Concertation SCoT

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents élaborés dans le cadre du SCoT au siège de la Communauté de Communes des Sablons situé 2, rue de Méru, à Villeneuve

les Sablons. Un registre de concertation est par ailleurs mis à votre disposition pour recueillir vos observations. Il est également possible de suivre l'évolution de

l'élaboration du SCoT en consultant le site internet de la Communauté de Communes des Sablons : www.cc-sablons.